

Objet : Demande de cotation d'installation de deux dispositifs de désalinisation

Projet : Projet de diffusion de pratiques agroécologiques à travers l'approche « champ école paysan » et insertion professionnelle des jeunes

Financement : FNDASP

Madame/Monsieur,

Dans le cadre du contrat d'exécution du projet de diffusion de pratiques agroécologiques à travers l'approche « champ école paysan » et insertion professionnelle des jeunes, Agrisud International Sénégal vous invite à présenter votre proposition relative à la présente demande de cotation pour l'installation de deux dispositifs de désalinisation dans un site de production maraîchère et piscicole situé dans la région de Kaffrine.

Les prestataires remplissant les conditions de qualifications et répondant aux conditions spécifiques de la demande peuvent soumettre une offre.

1. Conditions spécifiques de la demande

❖ Le site

Situé dans le département de Birkilane, au village de Korky Bambara, le périmètre est équipé de deux puits fonctionnels alimentés par un système d'exhaure fonctionnant à l'énergie solaire. Il dispose également des infrastructures nécessaires au développement des activités de pisciculture et de maraîchage.

Toutefois, la forte salinité de l'eau constitue une contrainte majeure à la mise en valeur du site. En effet, la qualité de l'eau ne répond pas aux exigences de ces activités, empêchant ainsi le démarrage effectif des productions piscicole et maraîchère. Afin de rendre le périmètre pleinement opérationnel, il est nécessaire de mettre en place une solution de désalinisation permettant d'améliorer la qualité de l'eau et de la rendre compatible avec les usages envisagés.

❖ Les dispositifs de désalinisation

Deux (02) dispositifs de désalinisation seront fournis et installés, à raison d'une unité par puits. Chaque dispositif sera raccordé au système d'exhaure alimenté par énergie solaire existant et devra être pleinement compatible avec les caractéristiques hydrauliques et énergétiques des installations en place.

Les équipements proposés devront être conformes aux normes de qualité en vigueur et garantir une réduction efficace de la salinité de l'eau, notamment par une capacité élevée d'élimination des ions sodium (Na^+) et chlorure (Cl^-), afin de produire une eau compatible avec les activités de pisciculture et de maraîchage.

Le prestataire retenu assurera la fourniture, le transport, l'installation, les essais de fonctionnement et la mise en service des dispositifs. Il devra également dispenser une formation pratique aux bénéficiaires portant sur l'exploitation, le suivi des performances, l'entretien courant des équipements et les opérations de maintenance de premier niveau. Les manuels d'utilisation et d'entretien, rédigés en français, seront remis aux bénéficiaires lors de la réception des installations.

❖ **Les résultats d'analyse**

Une analyse de la qualité de l'eau devra être réalisée avant l'installation des dispositifs de désalinisation afin d'établir les caractéristiques physico-chimiques de l'eau brute, notamment son niveau de salinité et les principaux paramètres influençant le choix et les performances du système.

A l'issue de l'installation et de la mise en service, une seconde analyse sera effectuée sur l'eau traitée afin de vérifier l'efficacité des dispositifs et de s'assurer que la qualité de l'eau obtenue est conforme aux exigences des activités de pisciculture et de maraîchage.

Les prélèvements, analyses et résultats devront être certifiés par un laboratoire ou une institution compétente et agréée en matière d'analyse de la qualité de l'eau. Les rapports d'analyse constitueront des pièces justificatives de la réception technique des installations.

2. Vérifications

a) **Identification du prestataire** : le prestataire précisera son adresse professionnelle et les papiers administratifs lui permettant d'exercer cette profession (RC, NINEA ...). Les copies des papiers d'identification seront jointes à l'offre

b) **Une description technique** :

- Type de technologie (osmose inverse ou technologie équivalente) ;
- Débit de production ;
- Qualité de l'eau produite : adaptée aux exigences de la pisciculture en eau douce ;

- Alimentation énergétique : électrique ou solaire (merci de proposer l'option la plus adaptée) ;
- Fourniture de tous les accessoires nécessaires au fonctionnement de l'installation ;
- Installation complète, essais de fonctionnement et mise en service ;
- Formation des utilisateurs à l'exploitation et à l'entretien de l'équipement ;
- Service après-vente et disponibilité des pièces de rechange
- Le délai de livraison et d'installation (planification) ;
- Les conditions de garantie et de maintenance ;
- Les références de prestations similaires réalisées ;

a) Offre Financière :

- Une offre financière détaillée faisant apparaître le coût de chaque composante (fourniture, transport, installation, mise en service, formation, etc.)
- Le montant sera exprimé en TTC

3. Modalités de paiement

Le paiement s'effectuera par chèque ou virement bancaire dont les modalités seront définies dans le contrat de prestation.

4. Soumission des offres

Les prestataires intéressés sont invités à soumettre leurs offres technique et financières par mail au plus le 15 juillet 2026 à 12h aux adresses mails suivants :

- ✓ lediouf@agrisud.org
- ✓ aldiakhate@agrisud.org

Après validation des résultats du processus de sélection, une notification officielle sera transmise par courrier électronique à l'ensemble des soumissionnaires. Le prestataire retenu recevra une notification d'attribution, tandis que les prestataires non retenus seront informés de l'issue de leur candidature par la même voie.

Fait à Diourbel, le 07 Juillet 2026



Représentant Pays
Coordinateur National des projets

Louis Etienne DIOUF

AgriSud International Sénégal
 Contact : Tel 77 551 73 63 Email : lediouf@agrisud.org